

Le Président

Nos références : DAJI n°2026-A65

- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Justice, procès et procédures est ainsi composée :

Mme Cécile CHAINAIS, **Présidente**
Mme Lucie MAYER
Mme Cécile PÉRÈS
M. Jean-Baptiste RACINE

À Paris, le 9 février 2026



Stéphane BRACONNIER